

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **EN DATE DU 27 JANVIER 2016 A 20 HEURES**

Président de la séance : M. CAZAUX Francis, Maire en exercice.

Présents : LAFITTE Frédéric, CASTETS Anne, SOURROUILLE Christophe, DUVIGNAU Thierry, DAGUERRE Chantal, LABIDALLE Martine, LACOUTURE Jean-Luc, MALBRANQUE François, CHOQUET Alban, DESORMIERE Bernard, JUZAN Marc, GARDESSE Corinne.

Absents-excusés : Mme MARTINS Sylvie

Secrétaire de séance : M.CHOQUET Alban.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 16/12/2015 est accepté à l'unanimité.

Monsieur le Maire procède à la lecture de l'ordre du jour qui est accepté à l'unanimité par le conseil.

Aménagement Lotissement de CES

La commission voirie propose que le lotissement se compose de 25 lots, desservis par une voie principale et une voie secondaire en boucle. Les lots auront une superficie comprise entre 800 et 1000m². La voie principale sera composée d'un seul trottoir. Pour la voie secondaire, il y aura une cohabitation entre les piétons et les voitures.

Le bassin paysager à ciel ouvert (bassin de rétention) se déversera dans le fossé de la RD 404.

Pour l'aménagement paysager, Mathieu BACHE sera associé à la réflexion.

Pour l'eau potable et l'assainissement, un appel d'offres sera nécessaire pour la réalisation des canalisations.

Concernant la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, il n'y a pas d'obligation de mettre un point de ramassage dans le lotissement. Il est possible, par exemple, d'augmenter le nombre de bacs au niveau du point de collecte du parking de la salle des sports.

Le conseil valide dans son ensemble les propositions faites.

La prochaine réunion aura lieu le 01/02/2016 à la mairie.

Délibération concernant l'adoption de périmètre de la fusion des cantons de Cap de Gascogne, du Tursan et d'Hagetmau communes unies

Monsieur le Maire rappelle que conformément à l'article L-5210-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il doit être établi un schéma départemental de coopération intercommunale prévoyant les modalités de rationalisation des périmètres des EPCI et des syndicats intercommunaux existants.

Ce schéma doit être adopté au plus tard le 31/03/2016.

Mme le Préfet a présenté le contenu du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale à la CDCI le 13/11/2015.

En ce qui concerne la rationalisation des périmètres des EPCI et des seuils de population imposés par la loi NOTRE, le schéma propose les fusions des Communautés des Communes suivantes :

- Communauté des Communes de Mugron, Communauté des Communes de Montfort, Communauté des Communes de Coteaux et Vallées des Luys
- Communauté des Communes du Tursan, Communauté des Communes de Cap de Gascogne, Communauté des Communes Hagetmau Communes Unies
- Communauté des Communes du Pays d'Orthe, Communauté des Communes de Pouillon

- Communauté des Communes du Canton de Pissos, Communauté des Communes du Pays d'Albret, Communauté des Communes de la Haute Lande

La commune d'Aurice, membre de la Communauté des Communes de Cap de Gascogne étant directement concernée par les propositions de rationalisation de l'intercommunalité, elle est invitée à se prononcer pour avis sur ce projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale.

Le CONSEIL MUNICIPAL, APRES DISCUSSION,

DECIDE par 5 voix pour, 6 abstentions et 2 contre

- De donner un avis favorable au projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale
- De donner un avis favorable au projet de fusion des Communautés des Communes du Tursan, Communautés des Communes du Cap de Gascogne, Communauté des Communes Hagetmau Communes Unies

Toutefois le conseil municipal regrette d'être consulté pour un projet déjà validé et étant assez flou (imposition...) puisque l'avis est réputé favorable en cas d'absence de délibération, et que s'il y a contestation c'est l'autorité préfectorale qui aura le choix. De plus, la communauté de communes du Cap de Gascogne a déjà émis un avis favorable à ce nouveau périmètre. La consultation du conseil en devient par conséquent juste symbolique.

Sydec : Projet numérique sur la commune

Une réunion aura lieu le 04/02/2016 à la mairie avec Monsieur DORIZON de la société FM projet. La commission composée d'élus et de volontaires ont listé une série de questions qui seront posées à Mr DORIZON. Depuis début janvier, des analyses de réseaux ont lieu sur le territoire communal.

Divers :

SASS Football : Le club de football de Saint Sever a demandé de pouvoir utiliser le city stade les mercredis ou il pleuvra, pour permettre aux plus jeunes de pouvoir s'entraîner. Le conseil donne son accord.

Employés Municipaux : Une réunion a eu lieu le 13/01/2016 afin de présenter à chacun sa fiche de poste et de répondre aux interrogations.

La séance est levée à 22h30